

AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE DE 17,6 M\$ POUR REHAUSSER LES SERVICES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ MENTALE

L'aide financière d'urgence vise à venir en aide à ces organismes qui agissent en essentielle complémentarité avec le réseau de la santé et des services sociaux, notamment auprès des personnes qui présentent des situations complexes et des troubles mentaux graves, et dont les difficultés et les vulnérabilités sont à plus haut risque de dégradation dans le contexte de la pandémie.

Répartition de l'aide d'urgence visant le rehaussement du financement

Région	Nombre d'organismes	Rehaussement de 15 %	
01	Bas Saint-Laurent	13	513 399 \$
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	25	796 785 \$
03	Capitale-Nationale	42	2 380 216 \$
04	Mauricie-Centre-du-Québec	25	941 016 \$
05	Estrie	23	758 384 \$
06	Montréal	107	4 987 133 \$
07	Outaouais	17	802 596 \$
08	Abitibi-Témiscamingue	25	476 012 \$
09	Côte-Nord	17	318 263 \$
10	Nord-du-Québec	2	86 807 \$
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	359 090 \$
12	Chaudière-Appalaches	24	787 678 \$
13	Laval	8	781 515 \$
14	Lanaudière	24	653 357 \$
15	Laurentides	17	530 611 \$
16	Montérégie	48	2 071 729 \$
17	Nunavik	2	111 558 \$
	Organismes nationaux	16	316 294 \$
	Total	446	17 672 445 \$